



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 22 avril 2021

AVIS A LA POPULATION

No 06/21

JARDINS VIVANTS - COLLECTE DE PESTICIDES

Nous vous informons qu'une collecte des pesticides des ménages aura lieu le samedi **8 mai 2021 de 9h30 à 11h30** à la déchetterie de Lajoux.

Cette collecte inclut tous les pesticides et engrais ménagers, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des désherbants (Roundup par exemple), des insecticides, des anti-limaces, des produits contre les rongeurs ainsi que des engrais pour gazons et arbustes.

Il n'est pas prévu de collecter pendant cette journée d'autres types de produits, comme des peintures ou des médicaments.



ANIMATIONS MOBILES 2021 - ACTION JEUNESSE REGIONALE - LAJOUX

L'Action Jeunesse Régionale proposera une animation à Lajoux le 2 juin 2021 ainsi que le 1^{er} septembre 2021 sur la place de l'école primaire.

Le programme complet est disponible sur le site internet de l'AJR sous www.a-j-r.ch

NOMINATION D'UN OUVRIER COMMUNAL – MARC OPPLIGER

Nous vous informons que le Conseil communal a nommé Marc Oppliger au poste d'employé de voirie à 25% dès le 1^{er} mai 2021.

Nous le félicitons pour cette nomination et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa fonction.



DEPART A LA RETRAITE - MEINRAD ACKERMANN

Nous vous informons que Meinrad Ackermann prendra sa retraite dès la fin du mois d'avril 2021.

Le Conseil communal tient d'ores et déjà à le remercier chaleureusement pour toutes les années où il a été au service des habitantes et habitants de Lajoux.

Pendant près de 25 ans, sa jovialité et sa disponibilité ont beaucoup été appréciées par les citoyennes et citoyens.

Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour la suite.



FRESQUE ZOE BERBERAT - GARAGE DU BATIMENT 71A

Le Conseil communal remercie Zoé Berberat pour la réalisation de sa fresque qui a beaucoup plu.

Bravo pour cette jolie œuvre !



Nous vous faisons part des modifications instaurées par l'Association suisse des Vétérinaires cantonaux dès 2016 et vous rappelons les éléments suivants :

Tenue des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Il est en outre interdit aux maîtres de laisser les crottes de leur animal sur la totalité des endroits publics ainsi que sur des propriétés privées de tiers. Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections sont à disposition sur plusieurs sites de la commune. Les sachets doivent être éliminés ensuite avec les ordures ménagères. Nous comptons sur la collaboration de tous les détenteurs d'animaux pour respecter ces mesures et maintenir ainsi une commune propre et agréable, ainsi que de bonnes relations de voisinage.

Identification

Depuis le 01.01.2016 la banque ANIS s'appelle AMICUS. Dès cette date, chaque nouveau détenteur de chien doit :

- S'annoncer comme nouveau détenteur de chien auprès de sa commune de domicile, afin d'obtenir un numéro d'identification.
- Faire ensuite inscrire son chien dans AMICUS par le vétérinaire.
- Remettre à la commune une copie de l'inscription AMICUS établie par le vétérinaire.

Les données des anciens propriétaires ANIS ont été transférées directement à AMICUS, il n'y a donc pas de démarche particulière à effectuer par ces détenteurs-là. Toutefois, comme auparavant, **tous les propriétaires doivent annoncer chaque modification : changement d'adresse, acquisition ou prise en charge d'un chien pour plus de trois mois, décès d'un animal - dans les 10 jours - à la banque de données AMICUS ainsi qu'à l'administration communale.**

Chaque chien continue d'être identifié au moyen d'une puce électronique, qui doit être apposée par le vétérinaire au plus tard 3 mois après sa naissance.

Conformément aux directives, nous invitons chaque nouveau propriétaire de chien concerné à annoncer son animal en transmettant la feuille d'enregistrement AMICUS au Secrétariat communal et à tous les propriétaires (nouveaux ou anciens) à signaler les modifications concernant leur animal (décès, vente, déménagement, etc...) jusqu'au **20 mai 2021**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous.

Après le vendredi 31 mai 2021 aucune demande de changement antérieure au 1^{er} mai ne sera acceptée !

L'émolument annuel accepté par l'Assemblée du budget est fixé à **Fr. 90.-/chien.**

✂

Propriétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Chien 1 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

Chien 2 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

***Type de mutation : A = Achat V = Vente D = Décès**

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants : **Mme et M. Céline et Yann Liechti**, Combatte Marepos 77,
2718 Lajoux

Projet : **Changement d'une conduite d'eau, pose d'une pergola, d'un couvert bioclimatique, d'un escalier intérieur et d'une porte extérieure** sis sur la parcelle n°113 au lieu-dit « Combatte Marepos » en zone centre (CA).

Matériaux : Conduite en PE / Pergola et couvert : aluminium

Dimensions :

Pergola : longueur 5 m / largeur : 3,5 m / hauteur : 2,75 m

Dépôt public de cette demande, avec plans, jusqu'au **4 mai 2021**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant : **M. Claude Brahier**, Route Principale 48a, 2718 Lajoux

Projet : **Construction d'un abri pour l'entreposage du bois**, sis sur la parcelle n°70 au lieu-dit « Route Principale » en zone centre (CA).

Matériaux : Structure en bois / Toit : tuiles en terre cuite

Dimensions : longueur 4,8 m / largeur : 2,8 m / hauteur : 2,90 m

Dépôt public de cette demande, avec plans, jusqu'au **4 mai 2021**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).